

Assemblée Générale du SNCAO-GA du jeudi 20 avril 2023

Rapport financier pour l'exercice 2022

- - - - -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En collaboration avec FIDUCIAIRE GESTORIA, notre cabinet d'expertise comptable, nous avons préparé ce bilan financier.

Nous pouvons vous assurer que cette année, comme à l'accoutumée, la comptabilité a été suivie de près par nos soins.

Le rôle du Trésorier n'est pas toujours facile, il est en permanence à jongler entre ce qu'il est possible de réaliser et ce qui ne l'est pas. Tout cela, bien entendu, pour des raisons d'ordre budgétaire.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, sachez simplement que nous veillons scrupuleusement aux différents engagements financiers de notre Syndicat et continuons à le faire pour la bonne marche de notre organisation professionnelle.

En 2022, comme d'ailleurs en 2021, nous avons avec notre Président, examiné les postes qui pouvaient être revus à la baisse.

Nous allons continuer à observer de façon critique ceux qui nous paraissent un peu élevés, compte tenu de la conjoncture.

S'il y a un effort à faire, il ne doit pas venir seulement de notre part mais aussi de celle de nos partenaires.

Nous pouvons vous assurer que les membres du Conseil veillent au bon fonctionnement financier de notre Syndicat.

Je remercie notre cabinet d'expertise comptable pour son travail et les conseils qu'il nous prodigue, ainsi que la Trésorière Générale Adjointe Susan JOHNSON-RIVIERE pour son efficace collaboration.

Je remercie notre commissaire aux comptes qui, comme chaque année, vérifie les comptes du Syndicat.

Je remercie le personnel administratif pour son travail effectué tout au long de l'année, sa patience parfois.

Je vais passer à présent à la lecture des comptes.

COMPTE DE RESULTAT

1/ Les produits d'exploitation d'un montant de 1 687 364 € se décomposent comme suit :

• Bulletins, Cotisations	64 429 €
• Assurance Protection Juridique	16 620 €
• Autres services	19 852 €
• Entrées et invitations	156 922 €
• Emplacements	1 221 124 €
• Recette d'Electricité	80 044 €
• Droits d'Admission	20 510 €
• Ventes diverses	7337 €
• Frais de dossier	0 €
• Autres produits	17 584 €
• Subvention d'exploitation	25 670 €
• Rétrocession DSP Perpignan	10 127 €
• Autres produits d'exploitation	20 176 €
• Produits financiers	370 €
• Produits Exceptionnels : comme les années précédentes, l'essentiel des produits exceptionnels pour l'année 2022 d'un montant de 43 046 € provient de l'APCDNA, contre 41 600 € pour 2021.	

2/ Les charges d'exploitation totales s'élèvent à 1 637 629 €. Les charges 2021 étaient de 848 157 €, soit une augmentation d'un montant de 789 472 €.

Parmi les charges les plus importantes :

Les charges courantes (Marchandises, Consommation, Locations, Entretien, Prime d'assurances, Honoraires, Publicité, Déplacement, Missions, Frais de communication et Autres services) s'élèvent à 1 464 257 €. Les charges 2021 étaient de 701 811 €, soit une augmentation d'un montant de 762 445 €.

Les impôts et taxes ont baissé de 431 € (4 519 € en 2022 contre 4 950 € en 2021).

Les charges de personnel s'élevant à 119 294 € contre 100 562 € en 2021. Cette augmentation de rémunération s'accompagne d'une augmentation des charges sociales, celle-ci s'élève à 38 212 € en 2022 contre 31 574 € en 2021, soit 6 638 € de variation.

La dotation aux amortissements a augmenté en 2022, 7 881 € contre 7 813 € en 2021.

Les autres charges s'élèvent à 1 200 €.

Pour cette année 2022, un bénéfice d'un montant de 87 174 € a été dégagé.

BILAN DU SNCAO

A l'actif :

Les postes d'actifs présentent quelques petites différences dues à la fluctuation normale d'un exercice sur l'autre.

Les marchandises en stock s'élèvent à un montant total de 16 360 € contre 18 627 € en 2021.

Le poste client s'élève à 57 302 € net de provisions contre 11 970 € en 2021.

Les autres créances s'élèvent à 276 971 €, dont le litige avec « Exterion Médias » d'un montant de 50 009 € et celui avec « DLM » d'un montant de 150 000 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 30 550 €. Les disponibilités s'élèvent à 593 984 € en fin d'exercice.

Les charges constatées d'avance passent de 8 024 € à 14 014 €. Elles expriment les sommes déjà réglées en 2022 concernant l'exercice 2023.

Au passif :

Le montant total des fonds propres augmentés des provisions pour charges est plus élevé en 2022 qu'en 2021, avec 340 960 € en 2022 contre 253 786 € en 2021 (compte tenu du résultat positif enregistré).

Pour les postes recettes perçues d'avance, le montant s'est élevé à 14 325 € contre 15 241 € en 2022.

Les dettes passent de 598 744 à 672 877 €. A noter l'existence du prêt PGE dont le solde est de 399 858 € au 31/12/2022.

En conclusion :

Un bénéfice d'un montant de 87 174 € a été constaté pour 2022 contre un bénéfice de 175 274 € en 2021.

Ce bénéfice s'explique notamment par la politique de réduction des coûts mise en place par le syndicat.

Les mentions du litige avec notre ancien agent de publicité figurent dans l'annexe des comptes. Par décision de la Cour d'Appel de Versailles, le SNCAO-GA a versé la somme de 50 008 €. La Cour ne s'étant pas encore prononcé sur le fond. L'affaire suit son cours.

Le litige avec le prestataire DLM : par décision du tribunal de grande instance de Paris du 20 octobre 2019, le SNCAO-GA a versé une somme de 150 000 € sur un compte séquestre Carpa. Un appel a été fait. La Cour s'étant prononcée en date du 28 janvier 2022, le syndicat a été débouté de sa demande, ce qui a donné lieu à la constitution d'une provision supplémentaire pour litige d'un montant de 100 000 €. Un pourvoi en cassation a été fait par le syndicat. L'affaire suit son cours.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la lecture du rapport financier 2022.

Bernard ROUFLAY
Trésorier Général du SNCAO-GA